

Action!

COLONNES MONTANTES Enedis n'est pas à la hauteur

Le 23 novembre, les colonnes électriques montantes des copropriétés deviendront la propriété du réseau public. Cette attribution (loi n° 2018-1021 du 23.11.18) visait à simplifier la prise en charge de leur rénovation par Enedis, le gestionnaire du réseau (voir le n° 1157 du *Particulier*, p. 76). Mais pour Olivier Challan Belval, le Médiateur national de l'énergie, Enedis laisse la situation se dégrader.

Par exemple, l'entreprise avance que l'état de vétusté de la colonne empêche d'exécuter des opérations simples, comme l'augmentation de la puissance d'un foyer, et prétend que les

travaux préalables nécessaires ne sont pas prioritaires. Le client finit par payer pour obtenir ce qu'il sollicite. Dans d'autres cas, l'entreprise tente de faire régler les travaux nécessaires à la rénovation de la colonne (trous, coffrages...) par la copropriété.

Pour le médiateur, ces travaux doivent être pris en charge par Enedis. Si ce n'est pas le cas, il faut saisir le Comité de règlement des différends et des sanctions de la Commission de régulation de l'énergie, par courrier recommandé avec avis de réception, ou en déposant une demande par voie électronique sur le site cre.fr. © PASCAL FRASNETTI

C'est nouveau

Chaque mois, *Le Particulier* décrypte et juge les produits et services dès leur lancement.

UN FONDS INVESTI EN PME

La Banque publique d'investissement (BPI) lance **Bpi France Entreprises 1**, son premier fonds de capital-investissement accessible au grand public (dès 5 000 €). Reprenant des participations de la BPI, le fonds détient des actions de 1500 entreprises non cotées en Bourse, à 70 % françaises.

 Très diversifié, le fonds vise un rendement de 5 à 7 % l'an. Attention, l'épargne investie est bloquée durant 6 à 7 ans.

IKEA SE MET AU SOLAIRE

Depuis le 22 septembre, Ikea commercialise **Solstrale**, un kit de panneaux photovoltaïques, décliné en 2 versions, à partir de 6 990 €. Selon la marque, le kit est rentabilisé après 7 à 10 ans d'utilisation, en moyenne.

 Cette offre clés en main comprend l'accompagnement administratif comme l'installation et le raccordement. Mais la visite technique à domicile, essentielle, n'intervient qu'après réalisation du devis.

UN ACCO...

POUR LES La Maciflan... durs, un d... gnement p... difficulté (... ces...). Un... diagnostic... oriente ver...

 Accès canau... ou télépho... va accompa... en difficulté... de suivi et u...

STOCK